

Circulaire d'information

INFCIRC/1257

6 novembre 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 31 octobre 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° : 4131/35-197-148640

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

La Fédération de Russie a franchi un nouveau cap dans ses hostilités en adoptant un rythme régulier, en l'occurrence quotidien, d'envoi de drones vers les zones protégées des centrales nucléaires ukrainiennes. Cette conduite alarmante constitue une violation directe des normes de sûreté nucléaire de l'AIEA et menace sérieusement la stabilité et la sûreté de l'exploitation de ces installations. Ces vols, effectués par des drones russes de type « Shahed », ont été observés récemment non seulement à proximité immédiate des centrales nucléaires, mais également directement au-dessus d'infrastructures critiques, comme les réacteurs et les unités de distribution. Il en découle un risque considérable pour la sûreté nucléaire.

Les incidents ci-après ont été enregistrés au cours des deux dernières semaines :

Centrale nucléaire d'Ukraine du Sud :

- 16 octobre 2024 : multiples drones « Shahed-131/136 » détectés près de la centrale ;
- 14 octobre 2024 : plusieurs drones « Shahed-131/136 » repérés en vol aux alentours ;
- 10 octobre 2024 : trois drones « Shahed-136 » observés dans les environs ;
- 6 octobre 2024 : deux drones « Shahed-136 » en vol à peu de distance de l'installation ;
- 17 octobre 2024 : huit drones détectés à peu de distance ;
- 18 octobre 2024 : drones repérés en vol ;
- 19 octobre 2024 : deux roquettes et sept drones observés ;
- 21 octobre 2024 : quatre drones détectés ;
- 25 octobre 2024 : deux drones aperçus à proximité ;
- 27 octobre 2024 : six drones détectés, l'un d'eux à peu de distance plus tard dans la journée ;
- 28 octobre 2024 : trois drones observés aux alentours ;

Centrale nucléaire de Khmelnytskyi :

- 18 octobre 2024 : deux drones « Shahed-136 » repérés à différents moments ;
- 21 octobre 2024 : deux drones détectés en vol à diverses altitudes ;
- 28 octobre 2024 : 12 drones observés, dont l'un survolant directement le bloc réacteur et l'unité de distribution.

Ces incursions répétées de drones russes dans les zones de protection sanitaire et d'observation des installations nucléaires ukrainiennes ont créé et entretiennent un environnement à haut risque qui met en péril la sûreté nucléaire et la stabilité opérationnelle de ces installations. Même des perturbations mineures pourraient provoquer une perte totale de l'alimentation électrique d'un réacteur, ce qui déclencherait les groupes électrogènes diesel de secours, dernière ligne de défense de la sûreté nucléaire.

Ces actions hostiles répétées constituent une violation flagrante des normes internationales de sûreté nucléaire et mettent en danger la vie de millions de personnes, en Ukraine comme dans les pays voisins. Par son utilisation délibérée de drones au-dessus d'infrastructures critiques, la Russie fait fi des réglementations de l'AIEA et sape l'intégrité du cadre international de sûreté nucléaire.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[signé]

[sceau]

Vienne, le 31 octobre 2024